



ANNÉE SCOLAIRE 2009 / 2010

**PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ DE MINEURS
SUR LES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES**

Convention entre la famille de l'enfant et la mairie de Lardy pour l'accueil dans les services municipaux pendant l'année scolaire d'un enfant allergique ou atteint d'une maladie évoluant sur une longue période.

Ce document comprend, l'identité des parties, l'autorisation parentale, le protocole d'intervention en cas d'urgence, l'ordonnance du médecin traitant, le protocole d'accueil en restauration.

- A REMPLIR PAR LES PARENTS -

ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

École : Classe :

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

Nom du père : Tél. perso :
Tél. prof. :

Nom de la mère : Tél. perso :
Tél. prof. :

Nom du tuteur : Tél. perso :
Tél. prof. :

Autres responsables : Tél. perso :
Tél. prof. :

Autres responsables : Tél. perso :
Tél. prof. :

Le médecin traitant : Tél. prof. :

Le service hospitalier : Tél. :

Le médecin établissant le protocole d'urgence:

Hôpital d'Arpajon : 01 64 92 92 92 Services vétérinaires : 01 69 91 95 60
DDJS : 01 60 91 41 41 Mairie de Lardy : 01 69 27 14 00
DDASS : 01 69 36 71 71
Le service médical de l'inspection académique : 01 60 91 76 40

- A REMPLIR LES PARENTS -

SERVICES MUNICIPAUX FRÉQUENTÉS PAR VOTRE ENFANT

L'enfant fréquentera (entourer la bonne réponse) :

L'accueil périscolaire du matin et/ou soir	Le service de restauration du midi	Le centre de loisirs	L'école municipale des sports
Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

- A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION -

ÉLUS RESPONSABLES

Pour le service de restauration	Pour le secteur enfance - jeunesse	Pour le service des sports
Le Maire Adjoint en charge de la restauration et des affaires scolaires	Le Maire adjoint en charge de l'enfance - jeunesse	Le Conseiller municipal en charge du sport
Nicole Paquier	Carole Perinaud	Thierry Bestard

RÉFÉRENTS POUR CHAQUE SITE

L'accueil périscolaire du matin et/ou soir	Le service de restauration du midi	Le centre de loisirs	L'école municipale des sports
Mme :	Mme :	M. Eric Lamère ou Mme Karine Gesmier	M. Cyril Bottollier
Tel : Tel :	Tel : Tel :	Tel : 01 60 82 85 53	Tel : 01 69 27 14 00 Tel : 01 60 82 60 30
Signature(s) :	Signature(s) :	Signature :	Signature :

COORDINATEUR DES SERVICES ENFANCE – JEUNESSE ET SPORTS :

M. Denis Houdlette : 01 69 27 14 06
Secrétariat : 01 69 27 14 00

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS PRÉSENTANT DES ALLERGIES OU INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES

Principes généraux

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs :

- Le choc anaphylactique (réaction allergique grave) ;
- La toxi-infection alimentaire.

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :

- Eviter tout contact avec les allergènes ;
- Eviter les contaminations ;
- Respecter la chaîne du froid.

Ces mesures de prévention répondent à trois principes généraux dont le respect est primordial :

- Unicité ;
- Identification ;
- Réfrigération.

Unicité

Un responsable unique : La famille

Les parents s'engagent à fournir :

- La totalité des composants du repas ;
- Les couverts et ustensiles nécessaires à la prestation ;
- Les boîtes destinées à contenir les composants ;
- Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble.

Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

Une prestation unique : L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde, etc...)

Un contenant unique : L'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

Identification

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- Le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport ou du stockage ;
- Tous les boîtes et ustensiles seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les indications concernant le réchauffage.

Réfrigération

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la

- consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) ;
- Dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid ;
- Au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid

positif (0° à +10° C) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaques eutectiques, ou autre source de froid) ;

- Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, l'ensemble de la prestation sera placé sous le régime du froid positif (dans les locaux de restauration scolaire le cas échéant). Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé.

Modalités pratiques

Déroulement chronologique des opérations et procédures spécifiques.

Préparation

- Dès leur préparation les composants du repas sont placés dans des boîtes hermétiques susceptibles de supporter un réchauffage au four à micro-ondes le cas échéant.
- Chaque boîte est identifiée au nom de l'enfant.
- Autant que faire se peut, les couverts et ustensiles seront également identifiés. L'ensemble des éléments constitutifs de la prestation sera rassemblé dans un sac à usage unique, clairement identifié au nom de l'enfant placé dans un contenant capable de maintenir une température à cœur des produits ne dépassant en aucun cas + 10° C.

Transport

Le transport du contenant s'effectuera dans des conditions susceptibles de permettre le respect de la chaîne du froid.

Stockage

Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, le sac usage unique renfermant l'ensemble de la prestation sera retiré du contenant et placé sous régime du froid (locaux de la restauration scolaire, ou autre réfrigérateur). Un emplacement spécifique clairement défini et identifié lui sera réservé.

En aucun cas le sac ne sera ouvert ou manipulé avant que la personne désignée pour surveiller l'enfant au cours du repas ne viennent le retirer. Cette opération aura lieu immédiatement avant le repas.

Consommation

Il est rappelé que l'enfant fait l'objet d'une surveillance particulière spécifique prévue dans le PAI.

- Seuls les couverts et ustensiles fournis par la famille seront utilisés.
- Seuls les aliments, composants et ingrédients fournis par la famille seront consommés.
- Lorsqu'un composant nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four à micro-ondes selon le protocole suivant, mis en œuvre exclusivement par la personne en charge de la surveillance de l'enfant :
- Nettoyage rapide de l'intérieur de l'appareil
- La boîte contenant le plat à réchauffer est couverte et placée dans le four (sans transvasement) et recouverte par une cloche plastique protectrice ou lorsque le système d'operculation permet, la boîte est réchauffée sans être ouverte.
- L'endroit où l'enfant consommera le repas sera soigneusement nettoyé avant qu'il ne s'y installe.

Retour

Couverts, ustensiles et boîtes font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas. L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire.

- A REMPLIR PAR LE MEDECIN -

MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCUEIL MUNICIPAL

Aide à la prise de médicaments d'après l'ordonnance du médecin traitant (agrafer l'ordonnance au dossier)

Nom : Prénom :

Signes d'appel, symptômes visibles :

.....
.....
.....

Conduite à tenir :

.....
.....
.....

Traitement de la crise :

.....
.....
.....

Autres aménagements (accessibilité aux locaux, régime alimentaire, transports, activités physiques...).

.....
.....
.....

Date et signature du médecin :

- A REMPLIR PAR LES PARENTS -

AUTORISATION ET ACCORD DES PARENTS

Je soussigné(e) :

Avoir pris connaissances des dispositions relatives à la mise en place de ce protocole et notamment accepte :

- Que les repas de substitution soient sous mon entière responsabilité.
- Qu'il m'appartient de mettre à la disposition des référents les médicaments nécessaires à la mise en place du protocole d'accueil.
- De prendre connaissance des dispositions mises en place pour l'accueil de mon enfant notamment m'engage à respecter le protocole d'accueil en restauration ci-joint.
- De s'assurer de la présence du personnel susceptible d'administrer le protocole.

Autorise les membres de l'équipe éducative à appliquer ce protocole tel qu'il a été défini par le médecin,

A mon fils / ma fille (nom de l'enfant) :

Fait à Lardy, le

Signature(s) du ou des parents ou du tuteur légal :